

Hervé Féron a été nommé aujourd'hui pour participer à une mission d'information commune à la commission des affaires culturelles et à la commission des affaires sociales, sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques.

Les 24 députés nommés auront la tâche d'analyser l'adaptation des règles en vigueur aux spécificités des métiers artistiques, au développement de l'emploi culturel et à l'épanouissement de la création. Entreront notamment dans le champ d'étude tant les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel que ceux des arts plastiques ou de la création littéraire. La mission examinera la situation des artistes comme celle des techniciens. Elle étudiera les conditions d'emploi des salariés, qu'ils soient employés de manière permanente ou intermittente, comme les conditions d'exercice des indépendants.